

Jeu. 17 Sept. 20

Marseille

Durée

1 jour (7h)

Horaires

9h - 17h

Tarif

640 € HT Adhérent
800 € HT Non adhérent
* déjeuner inclus

Entreprises Installations soumises à l'EU ETS 4
Public Directeurs, Responsables Environnement
Pré-requis Connaissance de base sur le système d'échange de quotas

Objectifs

Les objectifs de cette formation sont :

- Appréhender les enjeux réglementaires de la phase 4 de l'EU-ETS
- Comprendre les exigences de la phase 4 en matière de surveillance et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre
- Satisfaire aux exigences relatives à l'élaboration ou la modification du plan de surveillance des émissions

Moyens pédagogiques

- Commentaires et échanges avec les autres participants
- Visualisation du support de stage par vidéo projecteur
- Support de stage papier remis à chaque participant

Intervenants

- Expert du CITEPA
- FERNANDEZ *Formateur auditeur QSHE*

Programme

1. Rappel du contexte réglementaire

- Contexte général, textes fondamentaux, état d'avancement réglementaire
- Démarche, rôles des acteurs, échéances, cycle de conformité

2. Règles de surveillance et d'estimation des émissions de gaz à effet de serre

- Présentation des règles de surveillance et de déclaration des missions
- Changement phase 3 / phase 4
- Contenu du plan de surveillance, critères de modification et documents connexes

3. Mise en oeuvre pratique : étude de cas

- Etude de cas pratique en entreprise. Des exemples sont fournis par les participants afin de les implémenter dans leur entreprise.